



Héritage immobilier, partage avec la famille

Par **micHEL54**, le **25/12/2007** à **19:01**

Ma mère prétend qu'elle n'a pas rédigé de testament. Elle possède deux maisons, dont l'une est sa résidence principale, l'autre, c'est moi qui l'occupe. J'ai un frère. Je voudrais savoir si au décès de ma mère, je pourrais rester dans la maison que j'habite (en sachant que j'y ai fait tous les travaux pour la rendre habitable, preuves à l'appui). Aussi, est-ce que mon frère peut m'obliger à revendre la maison que j'occupe pour le partage des biens immobiliers?